



RAPPEL IMPORTANT !

Pour toute annulation de match, les clubs doivent **OBLIGATOIREMENT** prévenir TOUS les officiels :

- 1) par téléphone
- 2) par mail (mettre le district en copie)



La permanence sportive est tenue à partir du vendredi 16 H 00.

La permanence du week-end du 22 au 25 Mai 2026 est assurée par : Mme Colette GAILLARD au 06.83.03.65.92

FINALES DES COUPES DE L'AIN

Samedi 23 Mai 2026 au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ

Coupe René Morandas :

à **11h00** : Marboz Esb 6 / Bourg Sud 5

Coupe Peggy Provost :

à **14h00** : Essor Bresse Saône 1 / Ent. F3 Rivières/ Pfsb 1

Coupe René TREMBLAY :

à **16h30** : Bourg Sud 3 / Grièges Pt Veyle As 1

Coupe Emile FAIVRE :

à **19h00** : Belley Cs 1 / Belley Cs 2



VOEUX

Conformément à l'article 12.5.2 des statuts du District de l'Ain, les clubs ou commissions de District souhaitant présenter des vœux pour l'**Assemblée Générale qui se tiendra à PRIAY le Vendredi 26 Juin 2026 à 18 H 30**, devront les transmettre par voie électronique ou postale au siège du District pour le **Jeudi 28 Mai 2026 inclus**.

AVIS A TOUS LES CLUBS !

DEMENTI

Suite à de fausses rumeurs, le District de l'Ain confirme qu'un championnat U20 aura bien lieu la saison prochaine.



COMMISSION DE L'ARBITRAGE JEUNES et SENIORS

Réunion du 19 Mai 2026

Courriers des arbitres :

Jules GUEDES, certificat médical jusqu'au 14 juin,

Musa TOK, annonçant l'absence sans prévenir de l'arbitre qu'il devait accompagner sur le match Arpent/Lagnieu en U15 samedi 16 mai,

Samba CISSOKHO, candidature en tant qu'arbitre promotionnel pour la saison 2026-2027, la CDA prend note de cette demande mais fait quelques précisions sur la filière promotionnelle : l'accession se fait sur proposition de la CDA à la suite d'une ou plusieurs observations, pour devenir arbitre promotionnel, le candidat doit s'engager à suivre la formation (les samedis matin au district), en étant assidu et en rendant les travaux et devoirs demandés. L'âge limite pour être présenté aux examens Ligue est de 39 ans, que l'arbitre doit avoir effectué obligatoirement 10 matchs au centre en D1 et que notre district ne peut pas présenter plus de 2 candidats par an en séniors. Tout cela limite donc grandement le nombre de postulants et oblige la CDA à faire des choix parmi ceux remplissant les conditions.

Vincent MURAT, demande concernant le défraiement des arbitres assistants en demi-finale des coupes de l'Ain, réponse faite, rappel de la CDA : en demi-finale les arbitres assistants sont payés par le club recevant,

Ayoub TABOUHOUT, annonçant une disponibilité le week end des 30 et 31 mai,

Selman SAHIN, annonçant une indisponibilité le week end des 23 et 24 mai, la CDA précise que ce week end est consacré aux finales des Coupes de l'Ain, il n'y a donc pas de journée championnat prévu,

Léo BOURDAIS, courrier explicatif concernant une modification de carton sur une feuille de match, la CDA entend les raisons de Léo mais rappelle que quelle qu'en soit la raison un arbitre ne doit modifier une feuille de match qui doit être en tout point conforme à ce qu'il s'est passé sur le terrain. Si l'arbitre estime qu'il s'est trompé sur un carton, il doit quand même le notifier sur la FMI mais il peut signaler son erreur d'appréciation dans son rapport,

Noa MAZUIR, prolongation de dispense de sport jusqu'à la fin de la saison,

Courriers des clubs :

AS Dortan Lavancia, remerciements au district pour la bonne gestion du match sensible Dortan/ASPO du dimanche 17 mai en sénior D4, et plus particulièrement à Hamid TOUZANI pour avoir suppléé à la mi-temps l'arbitre de la rencontre blessé et avoir renoncé à ses indemnités d'arbitrage,

FC Mas Rillier, demande d'arbitre officiel sur la rencontre U15 D4 du dimanche 31 mai, Mas Rillier/Trévoux, la CDA précise qu'elle sera vigilante sur les rencontres à enjeux lors de la dernière journée de championnat et demande aux clubs qui souhaitent la désignation d'un ou de 3 arbitres officiels, d'en faire la demande le plus rapidement possible,

CS Béon, droit de réponse suite à un courrier du club du FCT Virieu concernant le match Béon/Virieu du dimanche 12 mai en sénior D4, la CDA a conscience des difficultés que peuvent rencontrer les arbitres assistants bénévoles sur certaines rencontres, elle a cependant confiance en leur honnêteté et impartialité, seuls gages de bon déroulement des rencontres, afin d'aider au mieux les officiels. Elle demande aux clubs de faire preuve de retenue dans leur jugement, cette mission n'étant pas facile à accomplir, et aux arbitres assistants de se garder de tout commentaire. Enfin elle rappelle que les arbitres centraux officiels sont les garants de la bonne application des consignes données par la CDA,

US St Cyr, appel concernant une décision de la commission des règlements pour le match St Cyr/Bagé en sénior D5, dossier traité par la commission compétente,

FC Serrière Villebois, échange concernant l'arbitre du club,

Calendrier

La CDA sera présente sur la journée du Challenge Départemental U11 le dimanche 14 juin à Marboz pour accompagner les jeunes arbitres du district présents ce jour là

6-7 juin : Examen Ligue. La CDA souhaite bonne chance à ses candidats.

La CDA annonce que la rentrée des arbitres 2026 se déroulera le samedi 5 septembre au complexe sportif de Lagnieu, nous prévenons suffisamment tôt les arbitres pour que chacun prenne ses dispositions : présence obligatoire pour tous les arbitres (planning et convocations à venir)

La CDA remercie chaleureusement le club du CS LAGNIEU pour accepter de nous recevoir pour cette journée essentielle pour notre corporation.

La CDA félicite les arbitres qui ont été choisis pour officier sur les finales de Coupe de l'Ain samedi 23 mai au stade de Montrevel.

Réunion des classements des arbitres : la réunion pour valider les classements de l'ensemble des catégories a eu lieu le vendredi 15 mai. Les classements seront officialisés après la dernière journée de championnat et publiés sur le site du district après ceux de la Ligue (donc dans le courant de 1^{ère} semaine de juin). La CDA demande aux arbitres de ne pas chercher à les connaître avant, aucun membre de la commission n'ayant l'autorisation de les révéler.

Annonce : La CDA est à la recherche de candidats (arbitres ou non) pour intégrer la commission pour la saison prochaine, les personnes intéressées peuvent contacter G. BESSET (06.74.19.12.92 ou gbesset@ain.fff.fr) pour de plus amples renseignements

Prochaine réunion : mardi 2 juin à 18H

Le président de la CDA
Grégory BESSET

Le secrétaire de la CDA
Denis BLANC

RENTREE DES ARBITRES 2026-2027

Dans l'attente de convocation individuelle des arbitres (après parution des classements pour cette saison), vous trouverez l'organisation de la journée.

En cas d'absence, merci de me prévenir au plus tard le mercredi 02 Septembre 2026 (72 heures en amont de la rentrée afin d'être excusée) et que le RI précise :

Absence à la réunion de rentrée du début de saison :

Absence non excusée : - 10 pts et 2 matchs de non-désignation

Absence excusée non justifiée : - 8 pts.

Absence excusée justifiée : - 2 pts

POUR LES ARBITRES D1, D2, Arbitres Assistants, Jeunes (dont stagiaires)

le samedi 05 septembre 2026 au stade de LAGNIEU

(STADE René ROLLET, Allée Guy de la VERPILLIERE – 01150 LAGNIEU)

Accueil de 7h30 à 8h00 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

La journée se terminera à 12h00 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (8h00-12h00 est obligatoire)

Veillez venir avec des affaires de sport, et de prises de notes. **(DONT 1 stylo)**

POUR LES ARBITRES D3, D4, ADULTES STAGIAIRES, FEMININES.

le samedi 05 septembre 2026 au stade de LAGNIEU

(STADE René ROLLET, Allée Guy de la VERPILLIERE – 01150 LAGNIEU)

Accueil de 14h00 à 14h30 (dernier délai)

Déroulé de la journée :

La journée se terminera à 18h00 au plus tard.

La participation à l'ensemble de la journée (14h30-18h00 est obligatoire)

Veillez venir avec des affaires de sport, et de prises de notes. **(DONT 1 stylo)**

COORDONNEES ARBITRES

L'ensemble des coordonnées des arbitres a été mis à jour sur le site du District de l'Ain de Football dans l'onglet « Documents » et « arbitrage » ou sur le lien suivant : [Coordonnées arbitres.pdf](https://www.districtain.fr/Coordonnees-arbitres.pdf)

INFORMATIONS RENOUVELLEMENT DOSSIER MEDICAL 2026/2027

Comme communiqué lors des formations initiales en arbitrage effectuées en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026 pour les arbitrés formés durant celles-ci, l'ensemble des arbitres qui ont bien pris leur licence d'arbitre cette saison 2025/2026 et qui renouvelleront leur licence d'arbitres et par conséquent le dossier médical, ont reçu sur le mois de Mars 2026 les différentes informations pour la saison 2026/2027 (avec le dossier)

Ils devront effectuer les démarches suivantes pour les examens complémentaires :

- **Mineur (moins de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Dispose d'une licence joueur en cours (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 7/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 7 = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes)
 - Ne dispose pas de licence joueur (sur 2026/2027) = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 pouvant être remplacée par la page 7 si la page 4 a été remplie dans les 3 dernières saisons par le médecin)

- **Majeur (plus de 18 ans au 01/07/2026)**
 - Entre 18 ans et 34 ans = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 6/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (si une réponse « Oui » à la page 6 ou dernière visite en page 4 chez le médecin datant de 3 ans ou plus = faire remplir la page 4 par le médecin traitant en complément des précédentes) + Joindre : ECG qui sera valable 5 ans ou jusqu'à vos 34 ans inclus et Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement)
 - 35 ans et plus au 01/07/2026 = Envoyer au District les pages 2/7, 3/7 et 4/7 du dossier médical **qui doit être daté après le 01/04/2026** (la page 4 doit être remplie obligatoirement par le médecin traitant) + Joindre : Echographie cardiaque qui sera valable à vie (conseil de prendre rdv dès maintenant et possibilité de demander une ordonnance à votre médecin traitant pour un remboursement), Bilan cardiologique d'un cardiologue valable 5 ans suivant facteurs de risques (suite aux résultats du bilan biologique prise de sang, ECG, ... effectué avant la consultation chez le cardiologue) qui déterminera si besoin Test d'effort (attention au délai qui peut être légèrement long)

Nous vous rappelons que le dossier médical est a renvoyé au district de l'Ain **avec date de visite médicale après le 01/04/2026** et avant le 31/08 afin de couvrir votre club.

Pour les autres arbitres, non formés en Octobre/Novembre 2025 et Janvier/Février 2026, vous devrez suivre les procédures habituelles.

Rappel : - Echocardiographie cardiaque valable à vie pour tous

- Bilan cardiologique du cardiologue pour donner suite au bilan biologique des facteurs de risque cardiovasculaire (prise de sang, cholestérol, glycémie, ECG, ...) demandé à partir de 35 ans et valable 5 ans. Suivant avis du cardiologue, possibilité de test effort à fournir.
- ECG demandé à partir de 18 ans et valable jusqu'à 34 ans ou pour une durée de 5 ans dans le bilan biologique à partir de 35 ans (sauf si présence facteur de risque).

Vous pouvez prendre RDV dès maintenant pour ne pas être pris par les délais d'attente, mais attention le DMA (Dossier Médical d'Arbitrage) ne doit pas être rempli / daté **avant le 01/04/2026**.

COMMISSION FEMININE

Journée Départementale du Foot Féminin



La commission féminine en lien avec la commission technique du District de l'Ain de Football organisera sa traditionnelle Journée Départementale du Foot Féminin à destination des joueuses des catégories U7F-U9F-U11F-U13F-U15F le samedi 13 Juin prochain à Arpent – *Stade Municipal – Rue du Stade – 01100 ARBENT*.

Lors de cet évènement,

- **les joueuses licenciées de mixité** ont la possibilité de venir accompagnées d'une ou plusieurs copine(s) non licenciée(s) (le préciser lors de l'inscription sur le lien « Formulaire Joueuses de mixité » – nom, prénom, date de naissance).
- Pour les **équipes exclusivement féminines**, les éducateurs peuvent remplir le formulaire « **Equipes Féminines** » pour valider leur inscription.

Une organisation sera établie en conséquence afin d'accueillir un maximum de filles.

– Début des activités à 10h – Rdv sur place à 9h30

– Fin prévue aux alentours de 13h.

Afin d'établir une liste au plus près des joueuses présentes le jour J, nous vous invitons à nous rendre réponse via un des deux liens ci-après avant le 30 Mai prochain, date butoir des inscriptions :

[Formulaire joueuses de mixité](#)

[Formulaire équipes féminines](#)

Pour plus d'informations, veuillez contacter Thibault VALLET au 06.49.77.85.89.

La Commission Féminine

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

OBLIGATION DELEGUE DE CLUB (article 37.1 du District)

Seniors D1 à D4 : 2 délégués

Seniors D5 : 1 délégué

Coupe E. Faivre, R. Tremblay, R. Morandas, P. Provost : 2 délégués

Seniors Féminines : 1 délégué

U20 : 2 délégués

U17 à U15 : 1 délégué

Foot à 8 et à 5 : 1 délégué

Rappel !

Toute personne figurant sur une feuille de match doit avoir une licence validée pour l'année sportive en cours.

La licence « volontaire » n'est pas prise en compte (situation amendable).

Réunion du 19/05/2026

Présents : MM. BOURDON, DELIANCE, GAUTHERON, GUTIERREZ, VERNAY.

☪ ☪ ☪ ☪

Courrier :

- FCT Virieu, faisant appel de la décision du dossier n° 205 avec additif paru au PV n° 41.
- Co Plateau, par rapport à la suspension du joueur M. Reda JATIOUI.
- CS Lagnieu, demandant d'annuler l'évocation pour le match U15 en D1 contre Oyonnax PVFC.
- AS Portugais Oyonnax, par rapport à un joueur suspendu.
- Oyonnax PVFC, précisant le point de vue sur le match U15 D1 contre Lagnieu.
- FCT Virieu, demandant explication sur des réserves non appuyées = réponse faite.
- AS Montréal, portant réclamation contre FC Ambérieu en U20.

☪ ☪ ☪ ☪

Dossier n° 228

Match n° 54641226 : Essor Bresse Saône / Ent Ain Sud-Mas Rillier - U18 Féminines à 11 – du 16/05/2026

Courrier du club d'Ain Sud annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Ent Ain Sud Mas Rillier : 0 but / -1 point
- Essor Bresse Saône : 3 buts / 3 points

Le club d'Ain Sud est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 229

Match n° 54641228 : Attignat / GF du Haut Bugéy – U18 Féminines à 11 – du 16/05/2026

Courrier du club d'Attignat annonçant le forfait de son équipe : 2^{ème} forfait.

- Attignat : 0 but / -1 point
- GF du Haut Bugéy : 3 buts / 3 points

Le club d'Attignat est redevable de la somme de 35 €uros au District.

Dossier n° 230

Match n° 55517100 : Oyonnax PVFC 3 / Valserhône Foot 3 – U15 D4 poule I – du 17/05/2026

Courrier du club de Valserhône annonçant le forfait de son équipe : 1^{er} forfait.

- Valserhône Foot 3 : 0 but / -1 point
- Oyonnax PVFC 3 : 3 buts / 3 points

Le club de Valserhône est redevable de la somme de 30 €uros au District.

Dossier n° 231

Match n° 55514175 : Oyonnax PVFC 1 / CS Lagnieu 1– U15 D1 poule A - 03/05/2026

En date du 5 mai, le CS Lagnieu informe par courriel le District d'une suspicion de fraude sur identité.

Après avoir fixé l'audition (le 26/05/2026), le CS Lagnieu fait parvenir un courriel au District en date du 18/05/2026 demandant l'annulation de l'audition.

Audition annulée.

Le club du CS Lagnieu est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier n° 232

Match n° 54719800 : GF du Haut Bugey 1 / CS Viriat 1 – Séniors Féminines à 11 – du 19/04/2026

En date du 22/04/2026, le District a été destinataire d'un courriel de Mme Alix NAUDIN, licence n° 9604205958, licenciée au club de Oyonnax PVFC, nous informant qu'elle était sur la FMI alors qu'elle ne jouait pas ce match.

Courrier fait au Groupement Féminin du Haut Bugey, qui reconnaît les faits, en stipulant qu'il s'agit d'une erreur de leur part.

Le fait d'inscrire un licencié sur une FMI, alors qu'il n'est pas au match, équivaut à une « fraude sur identité ». En conséquence, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité.

- GF Haut Bugey 1 : 0 but / -1 point
- CS Viriat 1 : 0 but / 0 point

De plus, la commission suspend l'éducateur M. OZKAYA Melvut, licence n° 2520429362, pour une durée de 4 mois avec une date d'effet au 25/05/2026 (article 52 des RG du District) (art 200 de la FFF)

Le club du Groupement Féminin du Haut Bugey est redevable de la somme de 190 €uros au District pour « fraude sur identité ».

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Dossier n° 233

Match n° 53797264 : Co Plateau 1 / ASP Oyonnax 1 – Séniors D4 poule A - 26/04/2026

Réclamation d'après match d'ASP Oyonnax 1 contre Co Plateau 1, au motif que le joueur Reda JATIOUI, licence n° 1405333906 était en état de suspension.

Réclamation recevable.

Usant de son droit d'évocation, la commission s'est saisie du dossier et en a informé le club de Co Plateau afin que celui-ci fasse point de ses observations et/ou explications, ce qu'il a fait par courriel en date du 18/05/2026.

Après vérification, le joueur Reda JATIOUI a été sanctionné d'un match automatique pour cause de 3^{ème} carton jaune, reçu lors d'un match joué le 21/03/2026, avec date d'effet au 20/04/2026.

Le délai entre la date du match et la date d'effet est importante du fait que le club recevant n'a pas transmis sa feuille de match papier dans les conditions demandées à l'article 33.2.5 des RG du District.

Ce joueur était donc en état de suspension depuis cette date.

La commission donne match perdu par pénalité à Co Plateau, premier match non homologué depuis la date de la réclamation (art 187.2 des RG de la FFF) et donne le gain du match à l'ASP Oyonnax 1 (art 171 des RG de la FFF).

- Co Plateau 1 : 0 but / -1 point
- ASP Oyonnax 1 : 3 buts / 3 points

Le joueur Reda JATIOUI est suspendu d'un match ferme pour avoir participé à la rencontre en état de suspension avec date d'effet au 25/05/2026.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le club de Co Plateau est redevable de la somme de 110 €uros au District.

Dossier n° 234

Match n° 55508054 : Côtère Luenaz 1 / ESVS Thoissey 1 – U17 D2 poule D - 25/04/2026

Feuille de match manquante et ce malgré de nombreuses sollicitations du District.

En conséquence, la commission donne match perdu à Côtère Luenaz, club recevant :

- Côtère Luenaz 1 : 0 but / 0 point
- ESVS Thoissey 1 : 3 buts / 3 points

Le club de Côtère Luenaz est redevable de la somme de 55 €uros au District.

Dossier transmis à la commission compétente pour homologation.

Le président,
Maurice DELIANCE

SPORTIVE SENIORS

Réunion du 19 Mai 2026

Attention des rencontres pour les 2 dernières journées ont été modifiées (article 30 des règlements du district) d'autres sont à étudier.

[Le tableau des montées et descentes est sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS – Titre 3 : les compétitions – article 24 -](#)

Attention : suite à un appel réglementaire, qui sera traité la semaine prochaine, les rencontres de la dernière journée J18 des 30 et 31 mai, en D5 poule D sont susceptibles d'être reportées

Courriers Clubs :

Oyonnax Asp : demande de modification horaire rencontre D4 poule A.

Arbent Marchon Us : accord pour rencontre D4 poule A du 31 mai à **13h00**.

Jacques CONTET.

COMMISSION COUPES

Réunion du 19 Mai 2026

Les finales auront lieu le samedi 23 mai au stade du Moulin Neuf à MALAFRETAZ.

Les équipes devront jouer avec les maillots fournis par le district et remis par nos sponsors lors du tirage des ¼ de finale pour coupes R. Tremblay et E. Faivre, pour les coupes R. Morandas et P. Provost ils seront donnés le jour de la finale.

Coupe René Morandas :

Finale samedi 23 mai à 11h00 : Marboz Esb 6 – Bourg Sud 5

Coupe Peggy Provost :

Finale samedi 23 mai à 14h00 : Essor Bresse Saône 1 – Ent. F3 Rivières/ Pfsb 1

Coupe René TREMBLAY :

Finale samedi 23 mai à 16h30 : Bourg Sud 3 – Grièges Pt Veyle As 1

Coupe Emile FAIVRE :

Finale samedi 23 mai à 19h00 : Belley Cs 1 – Belley Cs 2

Les équipes, premières nommées, sont responsables de la FMI.

Merci de préparer à l'avance et d'apporter vos tablettes au stade du Moulin Neuf le samedi 23 mai.

Jacques CONTET

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du 19 Mai 2026

*Les Pyramides des championnats sont sur le site – DISTRICT – STATUTS ET REGLEMENTS –
Titre 5 : Règlements championnats des U15 – U17 – U20.*

Rencontres reprogrammées :

U15 D4 poule O J6 : **Bresse Foot01 2 – Thoisy Esvs 2** le samedi 23 mai à 15h00.

U15 D4 poule K J9 : **Co Plateau 1 – Plaine de l'Ain Us 1** le dimanche 7 juin à 15h00.

U17 D2 poule B J6 : **Dombes Bresse Fc 1 – Ol. Sud Revermont01 1** le samedi 23 mai à 15h30.

Courriers U15 :

Ol. Sud Revermont01 : rencontre D2 poule C du 31 mai au stade des Buclanes à CERTINES.

Bresse Tonic Foot : rencontre D3 poule F du 31 mai au stade de l'Huppe à MONTREVEL.

Courriers U17 :

Ol. Sud Revermont01 : rencontre D2 poule B du 30 mai au stade La Cruz à MONTAGNAT.

Bourg Sud : demande de modification horaire rencontre D1 du 30 mai.

Lagnieu Cs : accord pour rencontre D1 du 30 mai à 15h00.

**Les rencontres U17 du 30 mai sont programmées à 15h30 voir 16h00, la finale de la coupe d'Europe PSG-Arsenal aura lieu à 18h00, vous pouvez vous arranger entre clubs pour modifier l'horaire.
Vérifiez les plannings terrains.**

Courriers U20 :

Serrières Villebois Fc : modification horaire rencontre D2 poule B du 30 mai.

Fareins Saône Vallée : accord pour rencontre D2 poule B du 30 mai à 15h30.

**Les rencontres U20 du 30 mai sont programmées à 17h30, la finale de la coupe d'Europe PSG-Arsenal aura lieu à 18h00, vous pouvez vous arranger entre clubs pour modifier l'horaire.
Vérifiez les plannings terrains.**

Jacques CONTET.

SPORTIVE FEMININES

Réunion du 19 Mai 2026

Courriers U18F :

Essor Bresse Saône : demande de modification horaire rencontre du 23 mai.

Foot. Féminin Nord Isère : accord pour rencontre du 23 mai à **12h00**.

Courriers S.F. à 8 :

Rencontre D1 J7 **Hautecourt Romanèche As – St Maurice de Gourdans Fc** reprogrammée le 24 mai à 13h00.

Hautecourt Romanèche As : rencontre D1 du 24 mai **au stade L. MAILLET à HAUTECOURT**.

Bettant Js : demande de modification horaire D1 du 31 mai.

St Maurice de Gourdans Fc : accord pour rencontre D1 du 31 mai à **15h00**.

Jacques CONTET

COMMISSION TECHNIQUE JEUNES

CHALLENGE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL U11

Le 36ème Challenge du Conseil départemental se déroulera le dimanche 14 juin 2026 au Stade Fernand PIGUET de Marboz.

	GROUPE A		GROUPE B		GROUPE C				
Terrain 1	Pont-d'Ain-équ1	31 7	Belley-équ1	Meximieux-équ1	23 8	Belley-équ2	Meximieux-équ2	24 9	Bourg-en-Bresse-1-équ1
Terrain 2	Bourg-en-Bresse-1-équ2	10 1	Ambérieu-en-Bugey-équ1	Trévoux-équ1	41 2	Ambérieu-en-Bugey-équ2	Trévoux-équ2	42 27	Nantua-équ1
Terrain 3	Nantua-équ2	28 45	Vonnas-équ1	Châtillon-sur-Chalaronne-équ1	15 46	Vonnas-équ2	Châtillon-sur-Chalaronne-équ2	16 19	Hauteville-Lompnes-équ1
Terrain 4	Hauteville-Lompnes-équ2	20 35	Saint-Étienne-du-Bois-équ1	Attignat-équ1	3 36	Saint-Étienne-du-Bois-équ2	Attignat-équ2	4 33	Replonges-équ1
Terrain 5	Replonges-équ2	34 25	Miribel-équ1	Ceyzériat-équ1	13 26	Miribel-équ2	Ceyzériat-équ2	14 5	Valserhône-équ1
Terrain 6	Valserhône-équ2	6 11	Bourg-en-Bresse-2-équ1	Oyonnax-équ1	29 21	Lagnieu-équ1	Oyonnax-équ2	30 22	Lagnieu-équ2
Terrain 7				Bourg-en-Bresse-2-équ2	12				
	Convoqués à 8h45 précises : 1er Match à 9h30		Convoqués à 9h00 précises : 1er Match à 9h45		Convoqués à 9h15 précises : 1er Match à 10h00				

PLATEAU DEPARTEMENTAL U7

Pour la saison 2025/2026, il aura lieu **le samedi 30 Mai de 13h à 17h30** à Izernore (Stade Michel AUDERGON – Rue de la vignette – 01580 IZERNORE). Inscriptions closes.



En raison de la programmation de la finale de Ligue des Champions Paris St Germain / Arsenal à 18h et afin de permettre au plus grand nombre de voir le match, le début du plateau est avancé à 13h.

Les horaires de convocations des équipes seront transmis en début de semaine prochaine.

Clubs	Nombre d'équipes
ST MARTIN MAILLAT	2
FC VEYLE SAONE	2
AS MISERIEUX TREVoux	3
FC DOMBES BRESSE	2
ESB MARBOZ	3
US IZERNORE NURIEUX V.	3
SC MILLE ETANGS	3
CS LAGNIEU	3
ENT.S. REVERMONTAISE	3
US ARBENT MARCHON	3
AMBERIEU FC	2
COTIERE MEXIMIEUX VILLIEU	3
FC VEYLE VIEUX JONC	1
PLASTICS VALLEE FC OYONNAX	2
OLYMPIQUE RIVES DE L'AIN	2
FC CURTAFOND CONFRANCON	1
AS HAUTECOURT ROMANECHÉ	1
FC MAS RILLIER	1
CS VIRIAT	2
O. SUD REVERMONT 01	2
CENTRE DOMBES FOOTBALL	2
BOURG ACCFT	2
BOURG SUD	3
JASSANS FRANS FOOTBALL	2
AS MONTREAL LA CLUSE	3
AS ATTIGNAT	1
ENT.S. VAL DE SAONE THOISSEY	1
US VEYZIAT OYONNAX	1
US VAUX EN BUGÉY	1
CSJ CHATILLONNAISE	2
PLAINE REVERMONT FOOT	2
ST DENIS AMBUTRIX CHATEAU FC	2
VALSERHONNE FOOT	3
OLYMPIQUE ST DENIS LES BOURG	1
FC BRESSANS	2
CS BELLEY	2
FBBP 01	5
TOTAL	79

La Commission technique

COMMISSION FOOT REDUIT

Téléphone : 04 74 22 87 86

Présents : Patrick Teppe – Pierre Benoit

Informations :

Dans vos demandes, précisez la catégorie et la poule.

Une seule adresse : district@ain.fff.fr

U13

Info : la pyramide de la bascule, 2^{ème} phase 2025/2026, 1^{ère} phase 2026/2027 sera prochainement publiée.

Rappel :

En U13, FMI obligatoire. Préparez vos tablettes en amont.

N'oubliez pas vos identifiants quand vous vous déplacez.

Rencontres reprogrammées :

Le jeudi 21 mai 2026 :

Poule G : Ain Sud 4 / CSJ Châtillonnaise 1 (journée du 9 mai) à St Maurice de Beynost 18h15

Le mercredi 27 mai 2026 :

Poule G : US Vaux en Bugey 1 / CSJ Châtillon 1 (journée du 23mai) à 18h00

Poule I : FC Veyle Saône 3 / FC Bresse Nord 1 (journée du 2 mai) à 17h30

Changement d'horaire :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule M : AS Misérieux Trévoux 4 / SC Portes de l'Ain 3 à 10h00

Poule H : FC Veyle Saône 2 / Centre Dombes FC 2 à 12h00

Changement de lieu :

Journée du 23 mai 2026 :

Poule E : FC St Maurice de Gourdans 1 / SC Mille Etangs 1 à St Jean de Nioist

Poule G : FC St Maurice de Gourdans 2 / FC Priay 1 à St Jean de Nioist

Forfait :

Journée du 2 mai 2026 :

Poule K : US Culoz GC 2 >> 9€

U11

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL pour le dimanche soir.

Créez les rencontres et mettez les scores.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

Changement d'horaire :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule B : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule D : Polliat à 11h00

Poule H : St Maurice de Beynost à 9h30

Poule N : Serrières de Briord à 9H30

Poule P : Montmerle/Saône (Foot Trois rivières) à 11h30

Changement de lieu :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule N : le plateau prévu à Belley (terrain en travaux) se disputera à Lagnieu

Licence manquante :

Journée du 9 mai 2026 :

Poule K : OL Sud Revermont 2 >> toutes >> 8€

Poule Q : AS Misérieux Trévoux 4 >> toutes >> 8€

SC Mille Etangs 3 >> 4 licences >> 6€

Poule R : FC Manziat 2 >> toutes >> 8€

Poule T : Centre Dombes FC 4 >> toutes >> 8€

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule G : FC Ambérieu 1

Poule N : FC Ambérieu 2

Journée du 14 mars 2026 :

Poule T : FC Bord de Veyle 3

Journée du 21 mars 2026 :

Poule D : FC Plaine Tonique 1

Journée du 28 mars 2026 :

Poule R : AS St Laurentin 2

Journée du 25 avril 2026 :

Poule E : Bourg Sud 1

Poule F : Bourg Sud 2

Journée du 9 mai 2026 :

Poule A : FBBP01 2

Poule D : FBBP01 1

Poule E : FC Bord de Veyle 1

Poule Q : FC Bord de Veyle 2

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U9

Rappel :

Feuille de plateau obligatoire, n'oubliez pas de la rentrer sur le FAL le dimanche soir.

Les éducateurs doivent obligatoirement remplir la feuille de plateau avant de partir.

Les feuilles doivent être lisibles et correctement remplies.

Changement d'horaire :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule K : Polliat à 9h30

Changement de lieu :

Journée du 30 mai 2026 :

Poule A : le plateau prévu à Nantua (Forfait général) se disputera à Bellignat

Poule S : le plateau prévu à Savigneux se disputera à Ambérieux en Dombes 10h00

Feuille de match manquante :

Journée du 7 mars 2026 :

Poule N : FC Artemare Valromey

Journée du 21 mars 2026 :

Poule T : Foot Trois Rivières

Journée du 28 mars 2026 :

Poule C : Ambérieu FC

Journée du 25 avril 2026 :

Poule M : FC Valserhône

Poule Z : FBBP 01

Journée du 9 mai 2026 :

Poule N : FC Artemare Valromey

Poule R : CM Bressolles

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

U7

Rappel :

Pensez à vous inscrire au rassemblement U7 du 30 mai à Izernore. Info sur le PV.

Feuille de match manquante :

Journée du 28 février :

Poule J : FBBP 01

Journée du 7 mars 2026 :

Poule E : Côtière MV

Poule O : AS Izernore NV

Merci de nous les faire parvenir rapidement à district@ain.fff.fr si les plateaux n'ont pas eu lieu merci de nous le préciser.

COMMISSIONS des TERRAINS et INSTALLATIONS SPORTIVES

Informations préliminaires pour les classements

- Considérant que l'article 5.2.1 du Règlement des Terrains et Installations Sportives énonce que « conformément au paragraphe 2 de l'article 1 du décret n°2006-2017 du 22 février 2006 relatif aux règles édictées en matière d'équipements sportifs par les fédérations sportives mentionnées à l'article L.131-16 du Code du sport, la Fédération Française de Football prononce le classement des installations sportives utilisées dans le cadre des compétitions officielles de football. Ainsi, la Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives (C.F.T.I.S.) de la Fédération est seule compétente pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus ».
- Les présents classements proposés par la ligue (CRTIS), deviendront effectifs qu'au retour de l'accord de la fédération (CFTIS) après vérification et confirmation.
- La commission rappelle que les zones de sécurité, doivent être libres de tout obstacle (main courante, buts de football rabattables, abris joueurs, mâts d'éclairage...) pour une distance minimum de 2,50 m (article 3.3 des règlements fédéraux en vigueur à ce jour)

Actualisation des tests in-situ des terrains synthétiques

- Néant

Demande d'Avis Préalable installation

- Club de Peyrieu – passage en éclairage LED – avis favorable de la part de la ligue.
- Commune de Saint Vulbas – passage d'une pelouse naturelle en pelouse synthétique – avis favorable de la part de la ligue.

Vérification à la suite de la fin de travaux ayant fait l'objet d'une demande de subvention FAFA

- Terrain Gilbert LAFAY 2 de Vonnas NNI 014570102 – classement au niveau T4 SYN jusqu'au 21 novembre 2026 – attente des tests in-situ initiaux.

Vérifications initiales ou décennales des installations

- Stade Biolay 1 de Saint Etienne du Bois NNI 013500101 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 12 mai 2026.
- Stade Biolay 2 de Saint Etienne du Bois NNI 013500102 – classement au niveau T5 PN jusqu'au 12 mai 2026
- Terrain de la prairie 2 de Meximieux NNI 012440102 – classement au niveau T7 PN jusqu'au 21 mai 2036.
- Terrains de la Chassagne 2,3 et 4 de Manziat NNI 012310102, NNI 01230103 et NNI 012300104 – rapports à rédiger par la CDTIS.
- Terrains Joseph LOPEZ 1 et 2 d'Ambronay NNI 010070101 et NNI 010070102 – rapports à rédiger par la CDTIS.

Vérifications initiales ou bisannuelles (iodures métalliques) ou quadri annuelles (LED) des éclairages

- Néant

Programmation des mois de mai et juin 2026.

- Terrains Joseph LOPEZ 1 et 2 d'Ambronay NNI 010070101 et NNI 010070102
- Terrains des Brouilles 1 et 2 de Curtafond NNI 011400101 et NNI 011400102
- Terrain René ROLLET de Lagnieu NNI 012020102
- Eclairage du stade de l'Huppe de Montrevel en Bresse NNI 012660201